

# Ce dimanche, c'est la 10<sup>e</sup> édition de la rando nature – Challes/Parigné-l'Évêque

vendredi 04 mars 2011



Fort de son succès rencontré l'année dernière, c'est avec entrain que le duo d'associations Les copains du vélo et les Randonneurs Parignéens reconduisent ce dimanche, pour la dixième année leur rando nature. Les Scoubidoues de Challes (l'atelier théâtre) se joignent d'ailleurs à la fête.

Le départ sera donné au foyer loisirs avec des inscriptions ouvertes dès 8 h. Au programme, trois randonnées seront proposées. Une rando VTT avec 2 circuits initiés de 40 et 60 km et un circuit découverte de 20 km. Une rando vélo route de 80 km pouvant être réduite à 60 km. Inscriptions de 8 h à 10 h pour un engagement de 5 € pour la journée, 3 € pour les affiliés FFCT et 2 € pour les moins de 18 ans.

L'après-midi, 1 circuit VTT famille de 8 km. Inscription à 14 h 30 pour 2 € (gratuit pour les moins de 18 ans). Les marcheurs ne sont pas oubliés avec en matinée une rando pédestre et 2 circuits : un pour les initiés de 17 km et un découverte de 12 km. Inscriptions de 8 h à 9 h pour un départ et une allure libre. Inscription : 4 € pour la journée, 2 € pour les - de 18 ans, 3 € pour les affiliés FFRP. Un circuit famille de 9 km est également proposé, inscription à 14 h 30 pour 2 € (gratuit - 18 ans). Des ravitaillements seront assurés sur les parcours et la restauration est possible le midi sur réservation.

Dimanche 6 mars, à partir de 8 h. Renseignements et inscriptions : pour le vélo, tél. 02 43 75 86 03 ou 02 43 75 21 66 ; rando pédestre, tél. 02 43 75 79 15 ou 02 43 75 95 23. Restauration du midi : 10 € (menu enfant 6 €) Yannik Livet, tél. 06 77 64 84 55.

# Maxence, 8 ans, a pêché la première truite samedi - Challes

lundi 07 mars 2011



Il n'était pas peu fier, le jeune Maxence, 8 ans, en ce samedi matin frisquet. Venu avec son père, sa petite soeur et des amis au lâcher de truite organisé par la société de pêche au plan d'eau de Parigné-l'Évêque, il a été le premier du groupe à « sortir » un poisson.

« **C'est toujours moi qui en prends plus que papa** », dit-il fièrement. Cette prise rassure et redonne espoir aux pêcheurs des alentours : « **Nous sommes là depuis une heure et pas une touche !** » Pour d'autres, la réussite est bien au rendez-vous : à 9 h, Claude avait « **déjà le compte, avec huit belles truites** ».

Pour l'AAPPMA (Association agréée pour la pêche et la protection du milieu aquatique) de Challes, ce lâcher de truite marque le début de la saison de pêche. Une soixantaine de passionnés étaient présents samedi. « **En prévision de l'ouverture officielle de samedi prochain, nous procéderons à un lâcher d'alevins mardi sur le Narais, avec 200 kg de truites. Il y en aura un autre quinze jours plus tard, le jeudi 24, et un en avril** », indique Jean-Claude Froger, le trésorier de la Truite vagabonde. L'association a vendu 150 cartes de pêche l'année dernière ainsi que 20 cartes jeunes et 2 féminines.

# Le débat était vif à la soirée sur le jardinage bio - Challes

lundi 07 mars 2011



Le jardinage bio, c'est quoi ? À partir de cette question, les bénévoles de la bibliothèque, en partenariat avec la section locale du Jardinier sarthois, ont organisé une conférence-débat vendredi soir, regroupant une trentaine de personnes.

Jean-Pierre et Bernadette Chouine, maraîchers bio à la retraite, possédant un jardin bio expérimental et pédagogique à Marigné-Lailié, ont tenté d'y répondre. Ils ont expliqué que l'agriculture biologique vise à améliorer la fertilité du sol, de façon à apporter aux plantes une alimentation saine. **« Aujourd'hui, dans les écoles d'agriculture, on n'enseigne plus la pédologie, qui est la science des sols. C'est une catastrophe. »**

Beaucoup dans l'assistance ont fait une même réflexion : pas facile de faire du bio juste à côté des exploitations traditionnelles. Pour Jean-Pierre Chouine, les agriculteurs d'aujourd'hui font leur propre malheur en ne s'intéressant pas au bio (seulement 3 % de la surface utile cultivée en France) et en utilisant à haute dose les pesticides.

Élisabeth, agricultrice à Challes, réagit : **« Je ne peux pas vous laisser dire ça et j'invite les gens à venir nous voir travailler. On ne fait pas n'importe quoi. Le consommateur voit d'abord le prix avant de penser bio. Les subventions sont moins importantes pour le bio. »** **« Pourtant, on importe deux tiers de nos produits bio, c'est bien le signe d'une demande »**, selon Jean-Pierre Chouine.

Bêchage déconseillé

Ont ensuite été passées en revue les différentes techniques de jardinage bio, et notamment le principe de rotation des cultures, qui permet de pas épuiser le sol et de limiter les parasites.

En bio, le travail du sol se fait sans retourner la terre. « **Bêcher n'est pas bon, car le travail se fait alors en superficie.** »

Les deux spécialistes ont donné quelques conseils pour bien réussir son compost et ont indiqué les périodes les plus propices pour l'étaler. Bien sûr, qui dit bio dit refus des engrais chimiques. « **Il faut privilégier le préventif, utiliser des engrais verts et les insecticides naturels tel que le purin d'orties.** » Sans oublier de maîtriser la consommation d'eau.

Reste à savoir comment assainir sa terre. Selon Jean-Pierre Chouine, « **il faut étaler dessus des cartons, des feuilles et de la paille à l'automne, et les laisser se décomposer.** »

Le public s'est enfin interrogé sur les qualités gustatives des produits bio. D'après Jean-Pierre Chouine, « **la conclusion est imparable : avec plus de vitamines et d'antioxydants, les produits bio sont meilleurs.** »

## **Mardi 8 mars, 18 h, au café le Challes heureux, rue Lucien-Corbin. Pour rencontrer les candidats... - Challes**

lundi 07 mars 2011

---

Mardi 8 mars, 18 h, au café le Challes heureux, rue Lucien-Corbin. Pour rencontrer les candidats aux cantonales Marie-Laure Motreuil et Steve Belliard et échanger ensemble autour de leurs propositions pour le canton. Contact : [marielaure.motreuil@sfr.fr](mailto:marielaure.motreuil@sfr.fr), [www.marielauremotreuil.fr](http://www.marielauremotreuil.fr)

# Conseil : Patricia Bernicot ne sera pas remplacée - Challes

lundi 14 mars 2011



Lors du dernier conseil municipal, le maire Rémy Legeay a informé les élus de la réponse positive du préfet suite au courrier de démission de la 3<sup>e</sup> adjointe, Patricia Bernicot. Suite à cette démission, le maire a proposé de limiter à trois le nombre d'adjoints.

Yannick Livet et François Pasquier, élus de l'opposition, ont demandé au maire quels étaient ses arguments. « **La question de nommer trois ou quatre adjoints s'était déjà posée lors de l'élection, a-t-il répondu. Je pense qu'à mi-mandat, les adjoints en place ont acquis un savoir-faire qui leur permettra d'assurer le reste du mandat à trois.** »

Stéphane Vaucelle, adjoint à la commission animation, s'est porté candidat au remplacement de Patricia Bernicot à la commission des finances. Pour les élus de l'opposition, c'est la surprise : ils déplorent « **le fait de ne pas avoir été associés à une quelconque concertation sur cette proposition. Le procédé est inélégant.** »

Après avoir voté, il a donc été décidé de porter à trois le nombre d'adjoints au maire (11 voix pour, 2 contre) et Stéphane Vaucelle a été nommé responsable de la commission des finances (11 voix pour, 2 abstentions.)

# Plusieurs demandes de subventions votées - Challes

lundi 14 mars 2011

---

## Approche environnementale de l'urbanisme (AEU)

L'étude AEU est susceptible de bénéficier d'une aide de l'Agence de l'eau et de la maîtrise de l'énergie (Ademe) et de l'État, dans le cadre du fonds européen Feder. Le conseil a voté les modalités de financement suivantes : 40 % par le Feder et 40 % par l'Ademe, soit 7 370 € chacun.

## Éclairage public et lotissements

Le projet de mise en conformité de l'éclairage public pour les lotissements est susceptible de bénéficier d'une aide du conseil général et de l'État. Le conseil vote les demandes de subventions suivantes : 20 % par le Département au titre de la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), et 20 % par l'État au titre de la réserve parlementaire, soit 1 222,40 € chacune.

## Éclairage du musée du crin

Le projet de création de l'éclairage du musée du crin est susceptible de bénéficier d'une aide du syndicat mixte du Pays du Mans. À ce jour, aucune convention de mise à disposition n'a été signée entre le musée et la mairie. Il s'agit donc simplement de voter la demande de subvention, au cas où les travaux se réaliseraient, dans le cadre du contrat de développement local 2011, à hauteur de 20 % soit 263,92 €.

## Éclairage du stade

Les travaux d'éclairage au stade de football sont susceptibles de bénéficier d'une aide de la ligue du Maine de football, au titre du fonds d'aide au football amateur, à hauteur de 50 %, soit une subvention votée pour 5 884 €.

# La nouvelle station d'épuration se fera derrière l'atelier communal - Challes

jeudi 17 mars 2011



Le conseil municipal a voté et retenu le site sur lequel la future station d'épuration sera installée. C'est le site baptisé « site n° 3 bis » qui remporte la majorité. La structure sera donc implantée dans la zone où se trouve l'atelier communal, chemin du Moulin de la Bruyère.

La Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (la Dreal) avait averti le conseil que le site d'origine était trop proche d'une zone naturelle, une zone humide recensée par la Dreal.

L'emplacement n° 3 a donc été reconsidéré tout en restant dans le même secteur. Yves Penzès, adjoint en charge de la commission travaux, indique : « **Une enquête d'utilité publique et une étude environnementale seront obligatoires. Il y aura une incidence sur Natura 2000. Cela aurait été le cas quel que soit le site retenu.** »

Il a ensuite listé les avantages du site retenu. « **La zone est plutôt humide avec un accès par voie communale. Le terrain est a priori sain, avec peu de nuisance de voisinage et la possibilité de poser plusieurs tuyaux dans la même tranchée.** »

Prochaine étape, la consultation des services juridiques de la préfecture afin de confirmer qu'une enquête publique est absolument nécessaire pour mettre en oeuvre une procédure d'expropriation. En effet, les propriétaires du terrain ont fait savoir par leur notaire qu'ils ne souhaitent plus vendre, le montant proposé étant insuffisant.

# Le lavoir, un élément du patrimoine en danger - Challes

samedi 19 mars 2011



Quand on évoque le patrimoine de Challes, on pense à l'église Saint-Laurent, construite sur une nécropole mérovingienne et datant de la période romane. Mais le patrimoine challois repose aussi sur des édifices moins connus et privé.

C'est le cas du lavoir, situé en contrebas de l'église, propriété de M. et Mme Williamey. Ce lavoir a toujours existé sur la commune et était libre d'accès. Il est aujourd'hui clôturé et surtout en très mauvais état. Les propriétaires ont été concertés sur l'éventualité d'une intervention de la municipalité. **« Si rien n'est fait, nous souhaitons le démonter totalement et le boucher, il présente un danger de noyade. Toutefois, ni le lavoir ni le terrain ne sont à vendre »**, propose la municipalité.

La commission travaux au sein du conseil, représentée par Yves Penzès, adjoint au maire, juge que la commune ne doit pas engager de travaux si elle n'en devient pas propriétaire. Il faudrait le gratter et le vider tous les mois afin d'éviter comme actuellement une eau verte et envahie de lentilles d'eau. Mais aussi rénover le toit et la fosse et protéger le chemin piétonnier.

Pour François Pasquier, conseiller d'opposition, **« il serait dommage de le voir disparaître, c'est un élément du patrimoine »**. Il propose d'établir un bail auprès des propriétaires, pour rénovation. Proposition rejetée par le conseil par six voix contre, quatre pour et trois abstentions.